

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 06/02/2023
et publié ou notifié
le 06/02/2023

COMMUNE D'AISY SUR ARMANCON

Séance ordinaire du 03 février 2023

Date de la convocation: 26/01/2023

Membres en exercice : 10 *L'an deux mille vingt-trois et le trois février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Olivier MURAT*

Présents : 9 **Présents :** Thérèse BURGRAF, Olivier MURAT, Olivier CADART, Angélique LETORT, Maude GUYOTOT, Roland BURGRAF, Sofie AUBLIN, Chantal HENNEQUIN, Marie-France MURAT

Votants : 9

Pour : 6

Représentés :

Contre : 2

Excusés :

Abstentions : 1

Absents : Aymeric FOURRIER

Secrétaire de séance : Marie-France MURAT

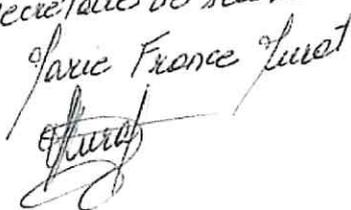
Objet: Demande d'admission en non valeurs de produits irrécouvrables - 2023_08

M. le maire

- soumet au conseil, la liste de non n° 5802873332 présentée par la responsable du SGC pour un montant de 1 741.96 €
- dit que cette liste est composée de titres pour lesquels le recouvrement semble irrémédiablement compromis malgré les poursuites diligentées.
- propose au conseil d'accepter cette liste.

Le conseil après délibération 6 pour, 2 contre et 1 abstention.

- **ACCEPTE** l'admission en non-valeur des titres proposée sur la liste n°5802873332 pour un montant de 1 741.96 €.

La secrétaire de séance
Marie France Murat




Le Maire,
Olivier MURAT

